

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



Commune de ALLANCHE Séance du jeudi 25 janvier 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 19 janvier 2024

Présents : 12 *vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: Patrick MERAL représenté par ALAIN GRIFFE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Positionnement transfert de compétences eau et assainissement - DE_010_2024

Monsieur le Maire évoque le transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif prévu pour les communes au bénéfice des intercommunalités d'ici 2026.

Il rappelle la réunion de présentation effectuée par le Syndicat de la Grangeoune lors de la séance du conseil municipal en date du 24 novembre 2023.

Monsieur le Maire souhaite désormais, à la suite de cette réunion, connaître la position des membres du conseil municipal pour un transfert de compétences avant la date butoir du 1er janvier 2026 au SIAEP de la Grangeoune. Il demande aux membres de l'assemblée d'émettre un vote favorable ou non favorable à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Date de transmission de l'acte: 30/01/2024
Date de réception de l'AR: 30/01/2024

015-211500012-DE_010_2024-DE
A G E D I

-DECIDE de se positionner à l'unanimité en faveur du transfert de compétences eau et assainissement au Syndicat de la Grangeoune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSUEL



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2024

publié le :

30 JAN. 2024

Date de transmission de l'acte: 30/01/2024
Date de réception de l'AR: 30/01/2024

015-211500012-DE_010_2024-DE
A G E D I